

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

Paris, le 23 février 2022.

### **Agrivoltaïsme : le Sénat adopte une résolution clé pour la filière**

**Le Sénat vient d'adopter une résolution visant à « favoriser le développement de l'agrivoltaïsme en France ». Proposé par les sénateurs Jean-François Longeot et Jean-Pierre Moga, ce texte appelle à développer un agrivoltaïsme tourné prioritairement vers l'agriculture. France Agrivoltaïsme, la première association regroupant les acteurs représentatifs du secteur agrivoltaïque, se félicite de cette résolution marquant une nouvelle étape dans la structuration de la filière.**

La France, terre d'agrivoltaïsme ! Cette technologie de rupture vise à protéger les cultures agricoles des effets du changement climatique grâce à des persiennes solaires mobiles placées au-dessus des plantes et à une hauteur suffisante pour permettre le passage des engins agricoles. Ces persiennes solaires sont au service des cultures : pilotées à partir d'algorithmes conçus sur mesure selon les besoins de la plante, elles s'inclinent en fonction des nécessités d'ensoleillement ou d'ombrage et permettent de protéger les cultures des aléas climatiques.

La France est le porte étendard de cette technologie de pointe. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a contribué depuis 2019 à l'essor de cette solution en désignant dans le cadre d'appels d'offres une centaine de projets agrivoltaïques. En parallèle, l'Ademe effectue des travaux pour définir l'agrivoltaïsme, l'AFNOR a mis en place fin 2021 un label permettant de qualifier un projet agrivoltaïque qui favorise la production agricole, et la filière se structure avec le lancement en juin 2021 de France Agrivoltaïsme, la première association regroupant les acteurs représentatifs du secteur (agriculteurs, acteurs technologiques, énergéticiens, monde académique, secteurs financiers et assurantiels...).

La résolution adoptée par le Sénat constitue une étape clé pour la reconnaissance par la sphère publique de l'intérêt de l'agrivoltaïsme pour l'agriculture. Proposée par les sénateurs Jean-François Longeot (Président de la commission développement durable) et Jean-Pierre Moga (Vice-président de la commission des Affaires économiques) et cosignée par tous les sénateurs centristes de la chambre, la résolution appelle le Gouvernement à mieux encadrer le secteur agrivoltaïque pour éviter les dérives, notamment celles liées à l'artificialisation des espaces agricoles. L'adoption de ce texte s'inscrit en effet dans un contexte de tensions croissantes liées à l'accaparement de terres arables par des projets photovoltaïques ou des expérimentations « agrivoltaïques » majoritairement tournées vers la production d'électricité. Le Sénat reconnaît à travers l'agrivoltaïsme dynamique, dont la priorité est donnée à la préservation des cultures agricoles, une solution pour éviter les conflits d'usage des terres agricoles tout en permettant le développement d'une énergie renouvelable.

France Agrivoltaïsme se félicite de cette décision du Sénat. Pour son **président Antoine Nogier** : « *à quelques mois d'une élection présidentielle où les enjeux agricoles et énergétiques animeront les débats, le Sénat envoie un message fort en faveur de l'agrivoltaïsme. La France doit conserver son avance technologique sur cette solution, et cela passera par un soutien de la sphère politique pour permettre un développement d'un l'agrivoltaïsme tourné vers la protection de l'agriculture.* »

Contact presse : **Stéphanie-Anne PINET**

Déléguée Générale de **France Agrivoltaïsme**

Association de défense et de promotion de l'agrivoltaïsme et de tous les acteurs de la filière

06 25 75 68 40 [stephanie-anne.pinet@france-agrivoltaïsme.org](mailto:stephanie-anne.pinet@france-agrivoltaïsme.org)